

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2020

**Présents** : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie, LAMARQUE Julie, LAURENT Alain, MARC François.

**Excusé** : LORMOIS Serge

Secrétaire de séance : DUBERNARD Maryline

Avant la séance du Conseil, Monsieur Lionel RAMOND, technicien de l'ONF, présente aux élus ses missions et un état des lieux de notre forêt communale qui est gérée par l'ONF. Cette gestion consiste à conseiller les communes sur les travaux à réaliser afin de préserver la ressource en bois, préserver la biodiversité et accueillir le public. Notre forêt communale a une superficie de 40 hectares environ, le plan de gestion en cours se termine à la fin de l'année 2020, nous sommes donc en phase de renouvellement et de préparation du nouveau plan de gestion qui durera 15 ans. Il explique les différentes méthodes possibles de gestion et récapitule les travaux faits et prévus sur les parcelles de notre forêt. Le nouveau plan de gestion devra être approuvé par le Conseil Municipal.

A la fin de cette intervention, Madame la Maire remercie Monsieur RAMOND puis elle ouvre la séance du conseil municipal. Elle donne lecture du compte-rendu du dernier conseil. Il n'est fait aucune remarque, le compte-rendu est donc approuvé.

### **1) Désignation des délégués au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save :**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux élections municipales, il est nécessaire de renouveler le comité du Syndicat SEBCS à qui nous avons délégué la compétence de gestion de l'eau potable. Il convient donc de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune auprès de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Serge LORMOIS et Maryline DUBERNARD comme délégués titulaires
- Catherine ENEL et François MARC comme délégués suppléants.

### **2) Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs :**

Madame la Maire précise que, suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il faut instituer une commission communale des impôts directs (CCID). Cette commission est notamment consultée chaque année pour donner son avis sur les modifications et révision des valeurs locatives des locaux situés sur le territoire de la commune. La CCID est composée du Maire, qui préside la commission, et de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants, qui seront désignés par le directeur des finances publiques à partir de la liste des 24 membres proposée sur délibération du Conseil. Madame la Maire présente donc la liste des membres proposés :

Titulaires = Serge LORMOIS, Alain LAURENT, Benjamin FAGE, Claude LAMARQUE, Marcel DUPLAN, Nancy PUJOL, Sylvie PINEAU, Albert BOUE, Maryline DUBERNARD, Jean-Pierre MAYLIN, Camille FAGE, Jean-Luc ENEL.

Suppléants = Aurélie FAGE, Jean-Marie PERISSE, Marie-Noëlle LAMOLLE, Paul MAYLIN, Géraldine LARRIEU, Denise FRANCOISE, Bernard ESTRAMPES, Julie LAMARQUE, François MARC, Jean-Claude BOZ, Céline TORRES, Henri MAYLIN.

Avec 1 abstention et 5 voix pour, le Conseil Municipal approuve la liste proposée.

### **3) Désignation délégué Ecole :**

Madame la Maire rappelle que notre commune est membre du RPI de Cardeilhac et à ce titre nous devons désigner un délégué pour siéger au Conseil d'Ecole.  
Aurélié FAGE est désignée déléguée Ecole.

### **4) Désignation correspondant Sécurité routière :**

Madame la Maire explique qu'une convention de partenariat a été signée entre l'association des Maires de France et l'Etat, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière. A ce titre, il est donc demandé aux conseils municipaux de désigner un correspondant Sécurité routière afin de relayer les actions à mener au niveau local et participer au réseau animé par l'Etat. Pour ce faire, des rencontres sont organisées par le Préfet, où sont notamment présentés les résultats de l'accidentologie routière.  
Alain LAURENT est désigné Correspondant Sécurité routière.

### **5) Vote du taux des taxes directes locales :**

Madame la Maire propose de maintenir les taux 2019 d'imposition des taxes directes et précise que le taux de la taxe d'habitation est gelé (au taux 2019 de 2,02%) et ne doit donc pas être voté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux 2019, soit :

- TFNB = 35,84 %
- TFB = 3,00 %

### **6) Désignation des délégués SICASMIR :**

Madame la Maire demande aux conseillers d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter notre commune au Syndicat InterCommunal d'Action Sociale en Milieu Rural. Ce syndicat intervient auprès des personnes dépendantes pour les aider dans les actes de la vie quotidienne et les soins à domicile.

Après avoir procédé à l'élection, les délégués titulaires sont Aurélié FAGE et Catherine ENEL et les délégués suppléants sont Julie LAMARQUE et Maryline DUBERNARD.

### **7) Désignation des délégués Syndicat Save et Gesse :**

Madame la Maire rappelle que la commune a délégué la gestion des rivières au Syndicat Save et Gesse. Ce syndicat s'occupe du bassin versant de la Save et de ses affluents.

Il convient donc de désigner 2 délégués titulaires qui représenteront notre commune auprès de ce syndicat. Julie LAMARQUE et Serge LORMOIS sont désignés délégués titulaires au Syndicat Save et Gesse.

### **8) Distribution du courrier communal au domicile de Madame la Maire :**

Madame la Maire explique qu'elle souhaiterait que le courrier adressé à la Mairie puisse lui être distribué dans sa boîte aux lettres personnelle. Pour ce faire, il est nécessaire d'adresser un courrier à La Poste, demandant l'autorisation de dépôt du courrier de la Mairie chez Madame la Maire, signé par l'ensemble des Conseillers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à demander cette autorisation et signera ledit courrier à adresser à La Poste.

## 9) Questions diverses :

- Madame la Maire précise l'avancée du dossier relatif au sinistre de l'église dû aux infiltrations d'eau. Des rendez-vous ont été pris avec des artisans pour qu'ils établissent les devis des réparations à faire. Elle a contacté 2 charpentiers (dont 1 qui a travaillé à la Collégiale), 1 peintre et 1 plâtrier. Il y a un défaut avéré au niveau des travaux qui avaient été réalisés sur la toiture. De plus, l'architecte Bernard LAGUENS, qui avait suivi les travaux faits en 2010, a transmis l'attestation d'assurance décennale du charpentier qui avait été retenu à ce moment-là.
- Madame la Maire informe qu'elle a fait établir un devis à la société PBS pour la vérification annuelle obligatoire des extincteurs et des éclairages de secours. Il faudra comparer ce devis avec les tarifs pratiqués par la société qui intervient déjà sur notre commune afin de retenir le moins-disant.
- Madame la Maire explique que lors du dernier Conseil d'Ecole, auquel elle a assisté, le budget demandé par les enseignants pour l'année scolaire à venir, pour un montant de dépenses de 3000€, n'a pas été accepté par Monsieur le Maire de Cardeilhac. Elle souhaiterait que nous soutenions les projets présentés par les enseignants en augmentant la subvention que nous octroyons à la coopérative scolaire par exemple.
- Madame la Maire informe que les boîtes aux lettres des logements situés Rue deth prat ont toutes été remplacées par un seul bloc de 8 boîtes, et ce bloc a été placé à priori sur le passage d'accès du camion de vidange des fosses septiques. Elle demande à François MARC de voir quel est l'emplacement le plus approprié afin de demander à Colomiers Habitat le déplacement des ces boîtes si nécessaire.
- Madame la Maire ajoute que lors de sa rencontre avec Colomiers Habitat, elle a aussi demandé que l'entretien/nettoyage des parties communes des logements du presbytère et des jardins soit assuré.  
De même, elle a contacté l'OPAH afin de leur faire part des différents problèmes rencontrés par les locataires. Ainsi, le toit devrait être arrangé et un responsable doit venir le 14 août prochain afin de faire le bilan de tout ce qui est à faire.
- Madame la Maire informe qu'elle va faire l'acquisition d'un nouveau téléphone pour la Mairie car celui utilisé actuellement fonctionne très mal.
- François MARC expose le problème des dépôts sauvages de déchets autour des conteneurs OM et du point tri sélectif. Des dépôts ont encore été faits ces derniers jours.  
↳ la Communauté de Communes a la compétence déchets et s'occupe de nettoyer ces dépôts. Des agents sont affectés au nettoyage régulier des points de regroupement et ils interviennent aussi sur les dépôts sauvages notamment à la demande et au signalement des communes.

En l'absence d'autres questions diverses, Madame la Maire lève la séance.